

ACTUALITÉS SUR...

■ PERSPECTIVES

JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR "ESS ET POLITIQUE DE LA VILLE" - 06 NOVEMBRE 2015

Vous pouvez désormais vous inscrire, avant le 30 octobre, pour cette journée organisée par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Alsace (CRESS) et l'ORIV.

>>> www.inscription-facile.com/form/Q02XINuQMredc5Tpc96g

>>> En savoir plus : <http://www.oriv-alsace.org/journee-regionale-dechanges-economie-sociale-et-solidaire-et-politique-de-la-ville/>

■ ACTUALITÉS

UN NOUVEAU "CADRE DE RÉFÉRENCE" ENTRE L'ÉTAT ET LE CENTRE DE RESSOURCES...

Depuis 2011, un cadre de référence fixe les modalités de partenariat entre l'État et les Centres de ressources de la politique de la ville. L'évolution de la politique de la ville et la réforme territoriale, ont plaidé pour une refonte de ce cadre de référence. Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires a initié un travail de concertation à compter de début 2015. Ce cadre, en cours de finalisation, vise à inscrire l'action des Centres de Ressources en proximité avec les acteurs de terrain tout en couvrant l'ensemble du territoire national et en optimisant les moyens. Il clarifie les liens avec les différents niveaux de l'État, rend compte des modalités de financements et les attentes. Il précise également les missions socles :

- Contribuer à l'animation technique des réseaux de professionnels (partage d'information, co-élaboration d'outils, diffusion de pratiques, mise en réseau...),
- Accompagner la montée en compétences des acteurs locaux par l'organisation de cycle de qualification, de temps formatifs...
- Capitaliser et diffuser par un travail de veille, de mise en commun des connaissances, de formalisation des enjeux et/ou contenus...

Ce cadre de référence a également pour effet concret une réflexion concernant le développement du centre de ressources sur l'ensemble de la nouvelle région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

PUBLICATION DE DEUX NOTES PAR LE RÉSEAU RECI

Le Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration, dont l'ORIV est membre, a publié en juin deux notes :

- "Les politiques territoriales d'intégration" : Dans un contexte de refondation de la politique d'intégration avec une focalisation renforcée sur les primo-arrivants et leur prise en compte sur les territoires dans une logique de parcours, cette note rend compte de quelques points de vigilance.

L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

- "La prévention et la lutte contre les discriminations dans les contrats de ville" : A des fins d'outillage des contrats de ville 2015-2020, cette note propose des apports méthodologiques visant la prise en compte de la dimension prévention et lutte contre les discriminations. Elle s'inscrit dans le prolongement des travaux du Réseau RECI, qui, depuis 2006, effectue un travail de capitalisation des expériences de collectivités engagées dans la prévention et la lutte contre les discriminations.

>>> On en parle... dans la Gazette des Communes : <http://www.lagazettedescommunes.com/394380/la-lutte-contre-les-discriminations-au-coeur-des-futurs-contrats-de-ville/>

>>> Colloque "La lutte contre les discriminations dans les contrats de ville" - CNFPT, Réseau RECI, IRDSU, Défenseur des Droits, CGET - 26 novembre 2015 <http://www.cnfpt.fr/content/contrats-ville?gl=NjliOGJkMzI>

■ RETOUR SUR

SÉMINAIRE "LES DÉFIS DE L'INTÉGRATION..."

L'Euro Institut, en partenariat avec l'ORIV, a organisé un séminaire portant sur "Les défis de l'intégration : Quels modèles et pratiques inclusifs dans le Rhin supérieur ?", le 24 septembre. Il a permis de faire connaître les structures et "modèles" d'intégration en France et en Allemagne et d'identifier les enjeux migratoires actuels en interrogeant le positionnement de l'opinion publique dans les deux pays.

Des interventions ont présenté le rôle et les missions de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). La place de la maîtrise de la langue française dans le parcours d'intégration du primo-arrivant a été évoquée via la démarche de la Ville de Strasbourg. Pour l'Allemagne, une démarche de sensibilisation interculturelle portée par le Land du Bade-Wurtemberg en direction de l'administration et des habitants a été présentée ainsi que l'approche de l'intégration portée par la ville d'Offenbourg. La présentation du programme "Les Cités interculturelles" du Conseil de l'Europe a clôturé les interventions.

Cette journée a mis en évidence l'intérêt et l'importance d'échanger sur ce qui se fait ailleurs afin de réfléchir sur les façons de "faire une place" aux populations immigrées dans les sociétés d'accueil et de sensibiliser aux enjeux et aux responsabilités de chacun.

>>> http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/programme_defis_integration_rhin_superieur.pdf

ZOOM > Penser les politiques
jeunesse avec les jeunes



septembre 2015

n° 102

Bulletin d'information
de l'Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville



ZOOM >

Penser les politiques jeunesse avec les jeunes

Depuis 2014, l'Etat a fait de la jeunesse une priorité dans le cadre de la politique de la ville. Les jeunes représentent souvent une part importante des habitants des territoires prioritaires. Comment cela s'est-il traduit dans le cadre de l'élaboration des contrats de ville ? Est-ce que les jeunes ont été pris en compte ? A quels niveaux et comment ? Autant de questions que se propose de poser ce zoom tout en revenant plus globalement sur les enjeux d'une politique jeunesse efficiente.

■ JEUNESSE ET POLITIQUE DE LA VILLE : UNE PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de ville, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a produit plusieurs cadres de référence. Ne possédant pas de caractère contraignant, les cadres de référence ont été conçus comme support pour l'élaboration des contrats de ville. C'est dans cette perspective, qu'est paru en août 2014, le cadre de référence "La jeunesse, une priorité transversale". Il vise à donner sens à l'approche transversale proposée concernant la prise en compte de la jeunesse dans le cadre de l'élaboration des contrats de ville (tout comme cela a été prescrit pour l'enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations).

Le cadre de référence insiste sur la notion de parcours global pour la prise en compte de la question jeunesse dans les contrats de ville : "le contrat de ville devra appréhender les différentes problématiques de la jeunesse, généralement traitées de façon sectorielle selon une logique de parcours tout au long de la durée du contrat." ¹ Pour se faire, la mise en réseaux des acteurs jeunesse, l'organisation du partenariat et la transversalité sont mises en avant.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre l'axe transversal jeunesse, les professionnels sont invités à s'appuyer sur les préconisations émises dans le cadre des comités interministériels de la jeunesse de 2013 et 2014 qui s'appuient sur 4 axes :

- "Privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès des jeunes aux droits sociaux, pour en finir avec l'empilement de dispositifs dérogatoires et illisibles ;

- Favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leurs parcours dans leur globalité (formation, logement, santé, mobilité...);
- Lutter contre les inégalités et les discriminations ;
- Encourager la participation des jeunes dans le débat public et rendre effective la coconstruction des politiques publiques".²

La convention triennale d'objectif du 4 avril 2013³ est également une ressource à mobiliser en ce qui concerne la réduction de l'inégal accès aux sports, de la mobilité internationale et du service civique.

Enfin, au niveau territorial, l'axe transversal jeunesse doit être mis en cohérence avec l'existant en matière de jeunesse au travers des plans, schémas ou contrats développés aux différentes échelles territoriales.

L'information des jeunes, la mobilité, l'engagement et le programme des "Jeunes ambassadeurs"⁴ sont repérés dans le cadre de référence comme axes de travail principaux.

■ L'AXE TRANSVERSAL JEUNESSE DANS LES CONTRATS DE VILLE D'ALSACE ET DE LORRAINE.

L'ORIV a accompagné plusieurs collectivités en Alsace et en Lorraine pour formaliser les contrats de villes. Dans les phases de diagnostic, la question jeunesse, axe transversal du contrat de ville, a été citée par des entrées thématiques, mais la notion de parcours, mise au cœur du cadre de référence du CGET est finalement peu abordée.

L'ENTRÉE THÉMATIQUE AU DÉTRIMENT DE LA NOTION DE PARCOURS : UNE QUESTION DE PARTENARIAT

Si l'entrée thématique est préférée (emploi, engagement des jeunes, formation), on peut supposer que c'est parce que la thématique jeunesse est transversale et concerne plusieurs moments de la vie qui sont pris en charge par différents acteurs des politiques publiques et dont l'intervention n'est pas toujours mise en cohérence. La multitude de projets et le foisonnement qui résulte du nombre considérable d'acteurs apparaissent parfois comme un frein à la compréhension des politiques en direction de la jeunesse. Soit, la frontière est fine et il est difficile de savoir si un projet résulte d'une politique sociale ou d'une politique jeunesse, soit les projets se cantonnent à des thématiques ciblées qui peuvent parfois paraître enfermantes.

Pour Patricia Loncle, enseignante-chercheuse à l'École des hautes études en santé publique, "les interventions publiques concernant la jeunesse apparaissent à la fois comme transversales, territoriales et périphériques : transversales, car elles font appel à la participation de multiples lieux de décision publique parfois eux-mêmes fortement sectorisés, territoriales dans la mesure où le niveau local demeure prévalent en matière de prise en charge de la jeunesse, périphériques, parce que toujours assujetties aux projets globaux de l'Etat et ne disposant pas de référentiel de mise en œuvre qui leur soient propre".⁵

Finalement, "la pluralité des acteurs présents sur le terrain est à la fois une force et une faiblesse pour l'action jeunesse dans une ville. Une force parce que l'on peut s'autoriser à penser, à travers pareille offre, qu'une réponse peut potentiellement être formulée à chaque jeune d'un quartier. Mais une faiblesse dans le même temps, car d'une part, elle divise la jeunesse sur l'échiquier thématique en distribuant chacune des problématiques des jeunes à un opérateur particulier au lieu d'envisager les parcours de manière globale, et, d'autre part, elle astreint les jeunes à une logique de territoire maillé par tel ou tel équipement".⁶

Dans le travail qu'a pu mener l'ORIV dans le cadre des contrats de ville, la question jeunesse est identifiée via d'autres domaines d'intervention mais ne semble pas avoir d'existence en soi. Ainsi dans les contrats de ville sont associés "jeunes et emploi", "jeunes et prévention", "jeunes et éducation", "jeunes et parentalité"... A l'inverse, il n'est pas fréquent de lire une approche privilégiant le parcours qui permettrait de prendre en compte le jeune dans les différentes étapes de sa vie, et d'assurer un suivi cohérent.

Ces constats appellent deux réflexions :

- d'une part, la "jeunesse" recouvre des réalités différentes, qui ne sont pas toujours entendues de la même manière par tout le monde (parler de jeunesse et parentalité renvoi souvent à la question de l'enfance)
- d'autre part, la notion de parcours nécessite une mise en cohérence des interventions à l'échelle territoriale.

■ CONSTRUIRE UN PROJET POLITIQUE JEUNESSE AVEC LES JEUNES

La transversalité que nécessitent les politiques en direction de la jeunesse trouble l'action publique qui, plus traditionnellement, est mise en œuvre dans des secteurs d'actions publiques définis.

La porte d'entrée territoriale, permettant de "raccrocher le groupe considéré avec son environnement immédiat, tout en le considérant dans un système social global et non plus comme une entité déconnectée de l'ensemble du reste de la société"⁷ paraît ainsi propice, tout en considérant que tous les territoires n'ont pas la même capacité à mettre en place des politiques jeunesse.

Imaginer une politique jeunesse suppose aussi qu'élus, techniciens et jeunes se réunissent pour se donner les moyens d'une mise en œuvre concrète et opérationnelle. Les jeunes doivent être reconnus comme des acteurs à part entière de la société, à qui il est important de faire une place réelle.

Penser les jeunes c'est aussi reconnaître la diversité de ceux-ci autant en terme d'âge, de genre que de contextes de vie (conditions sociales, économiques...). Mettre en place une politique jeunesse nécessite également de faire un exercice visant à préciser les différents publics "jeunesse" visés et d'adapter les interventions à ces jeunes.

Plus globalement, le maillon essentiel qui reste à construire est celui de mettre les dispositifs au service du projet politique, et non de faire prévaloir la succession de dispositifs mis à la suite les uns des autres.

RETROUVER CONFIANCE ET DONNER LA PLACE

Les jeunes sont aujourd'hui soumis à différentes problématiques perçues comme des freins pour prendre place dans la société actuelle (allongement des études entraînant une entrée sur le marché du travail plus tardive, taux de chômage, difficultés d'accès au logement, crise de confiance envers les institutions politiques...). L'enjeu central autour de la jeunesse est de comprendre de quelle manière la société lui fait aujourd'hui une place.

Pour ce faire, la mise en œuvre, et la manière d'entrevoir les problématiques jeunes sur les territoires pourraient être pensées de manière ascendante. Autrement dit, les interventions publiques en direction de la jeunesse sont souvent pensées par le haut, sans que les principaux intéressés ne soient même consultés. C'est la question fréquente du "faire pour" et du "faire avec" qui est ici posée.

La place aux jeunes (dans leur diversité) dans les instances de débat, voire de décision, n'est pas suffisamment discutée. Si le cadre de référence propose et incite à construire le contrat de ville avec les jeunes, et non pas pour eux, il n'en reste pas moins que les espaces pour mettre en œuvre cette coconstruction manquent et ne sont pas lisibles pour les professionnels. "Les jeunes de milieu populaire [notamment] réclament de la confiance de la part des responsables politiques et administratifs. [...] Ce n'est pas l'injonction à la participation, mais des expériences de participation dans un cadre où ils se sentent respectés et entendus, voire où ils pèsent réellement à la décision, qui leur permettront de s'engager réellement et de trouver le chemin de la confiance vis-à-vis des institutions".⁸ Très récemment, les conseils citoyens ouvraient la porte aux personnes âgées au minimum de 16 ans. Rares sont les sites qui se sont donnés les moyens de permettre aux jeunes de faire partie des conseils citoyens.

Ainsi, les interventions publiques en direction de la jeunesse pourraient être envisagées en dehors de dispositifs thématiques qui ont un début et une fin. Comme l'explique Véronique Bordes⁹, les jeunes doivent redevenir acteurs des interventions publiques mises en place, plutôt qu'être perçus uniquement comme des bénéficiaires. Les représentations sociales qui pèsent sur la jeunesse sont encore négatives et tout l'enjeu est bien de faire évoluer ces représentations.

Dans les organisations mêmes, il faut savoir donner la place aux jeunes et reconnaître leur capacité à prendre en charge la mise en œuvre d'événements, la mise en débat de certains questionnements et leur capacité à réinvestir cela pour la mise en œuvre de politiques publiques. L'effet de génération est saisissant, peut-être encore plus dans le monde associatif. Les "militants" sont-ils prêts à céder la place à des plus jeunes qui n'appréhendent pas le monde associatif de la même manière ? Ni même la manière de faire ensemble...

ZOOM

■ RETOUR HISTORIQUE SUR LES POLITIQUES JEUNESSE

Historiquement, la jeunesse a toujours été considérée comme un facteur de changement, mais également comme un groupe que l'on devait "prendre en charge". C'est d'abord le secrétariat d'Etat aux sports et à l'organisation des loisirs de l'entre-deux guerre qui se charge des questions jeunesse en privilégiant l'angle de la démocratisation de l'accès aux loisirs. Le gouvernement de Vichy est le premier à faire de la jeunesse une préoccupation politique avec l'idée qu'il faut canaliser, encadrer les jeunes et les éduquer. Les rangs de la résistance sont largement gonflés par les jeunes et la Libération va permettre de mettre en place, dès les années 50, une politique en direction de la jeunesse. A ce moment-là, "le secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports" voit le jour, "ce qui inscrit la jeunesse comme objet politique et permet une reconnaissance comme catégorie sociale relevant d'une politique spécifique".¹⁰

Les années soixante marquent un tournant pour les politiques en direction de la jeunesse. Les jeunes prennent une place en tant que telle dans la société. C'est l'émergence d'une "culture jeune"¹¹. S'en suit, dans les décennies suivantes, une montée en charge de la question jeunesse et un lien très étroit avec les politiques sociales, pour tenter de répondre notamment aux difficultés créées par la crise économique. A partir des années 70, la question des politiques en direction de la jeunesse est renvoyée au niveau local.

Pour autant, la manière de traiter la question jeunesse dans l'action publique reste guidée par la nécessité d'un contrôle de ce public. "Il faut occuper la jeunesse dans la société, ce qui oriente les prises en charge et les politiques développées en direction de la jeunesse. Nous sommes aujourd'hui dans une société française qui a peur de sa jeunesse."¹²

NOTES DE BAS DE PAGE :

¹ CGET, Cadre de référence. La jeunesse, une priorité transversale, août 2014, page 2.

<http://www.ville.gouv.fr/?elaborer-son-contrat-de-ville>, page 2

² Synthèse - Comité interministériel de la Jeunesse, février 2013, page 2 - http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/CIJ_Synthese2_OK.pdf

³ Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 entre le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le ministère délégué à la ville, avril 2013 http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/convention_ville_vdef.pdf

⁴ <http://french.france.usembassy.gov/jeunesambassadeurs.html>

⁵ Patricia Loncle, Atouts et faiblesses des politiques de jeunesse, Agora débats/jeunesse, n°18, octobre 1999, page 133. www.persee.fr/doc/AsPDF/agora_1268-5666_1999_num_18_1_1705.pdf

⁶ Résolive, Recherche-action politique de jeunesse, jeunes des quartiers populaires, Bilan des travaux, novembre 2010, page 13. www.resolives.com/media/downloads/ateliers/bilan_recherche_jeunes.pdf

⁷ Laetitia Rocher, Les jeunes dans la société d'aujourd'hui, Actualités sur... n° 99, avril 2015. www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_quatre_vingt_dix_neuf.pdf

⁸ INJEP, "Jeunes des quartiers populaires", Cohésion sociale, famille, solidarité. Les fiches repères. http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/FR_Quartiers_Popu.pdf

⁹ Maîtresse de conférences en sciences de l'éducation, Université Toulouse - Le Mirail

¹⁰ Véronique Bordes, "Quelles politiques pour la jeunesse en France aujourd'hui ?" Forum 21, 2010, page 21. https://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Forum21/II_Issue_No6/II_No6_Politique_jeunesse_France_fr.pdf

¹¹ Edgar Morin, Culture adolescente et révolte étudiante, Annales. Economie, Société, Civilisation, 1969, vol.4, pages 765-776 www.persee.fr/doc/AsPDF/ahess_0395-2649_1969_num_24_3_422094.pdf

¹² Véronique Bordes, op.cit. 2010, page 22.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction du zoom : Laetitia Rocher
Rédaction : Équipe de l'ORIV
Suivi et contact : Diane Hässig



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg

tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31

mél. : contact@oriv.fr / www.oriv-alsace.org